

## PRIX DE L'INNOVATION RH : Dossier de candidature 2017

### FICHE DETAILLEE

(3 pages maximum)

#### Etablissement :

Nom de l'établissement : Centre hospitalier intercommunal de Créteil  
Service : Service Communication  
Adresse : 40 avenue de Verdun  
Code postal : 94000  
Ville : CRETEIL  
Personne référente : Camille PIGER-BAYLE  
Fonction : Responsable Communication  
Tél. :  
E-mail :

#### Domaine(s)(cochez 1 ou plusieurs domaines) :

- Communication interne
- Conditions de travail et santé au travail
- Coopérations entre établissements
- Coopération entre professionnels
- Dialogue social
- Formation et développement des compétences
- Gestion RH / Contrôle de gestion
- GPEC
- Management
- Organisation du travail
- Politique sociale
- Qualité de vie au travail
- Autre (préciser) .....

#### Personnel concerné :

PM

PNM

Ensemble du personnel



## Titre

# Budget participatif

## Contexte et objectifs

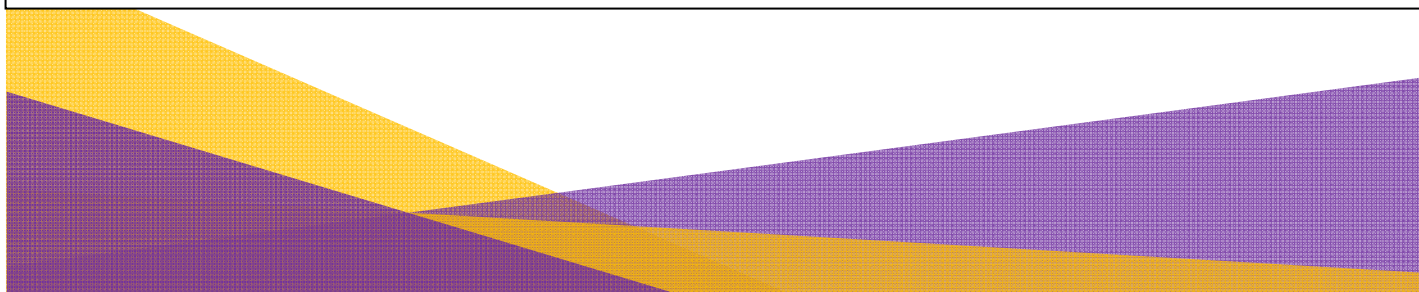
- Le CHI de Créteil a souhaité développer une démarche participative qui mobilise les agents hospitaliers dans l'amélioration pratique et de proximité de leurs conditions de travail.
- Cette opération doit faire œuvre de pédagogie, en incluant les agents dans la construction du budget en toute transparence et sa traduction en actions. Le maintien de l'équilibre budgétaire doit être présenté comme une action collective et participative, qui permet de mieux intégrer les agents dans la reconfiguration du budget hospitalier.

## Description du projet, actions réalisées et calendrier

- Le dispositif consiste en un appel à projet participatif ouvert aux agents hospitaliers titulaires, stagiaires et contractuels, de tous les services du centre hospitalier intercommunal de Créteil (soignants, administratifs, techniques, logistiques, ouvriers), destiné à financer des opérations d'investissement non-reconductibles.
- Le projet de budget participatif exclut donc les opérations proposées comportant un coût de fonctionnement (tous titres confondus). Une action ayant un impact commun patient/agents peut être envisagée.
- **Calendrier :**
  - **17 février 2017** : Réunion du COPIL, présentation du dispositif
  - **28 avril 2017** : Présentation officielle en réunion de cadres et sensibilisation de l'encadrement
  - **4 mai 2017** : Présentation du dispositif en Bureau Interpôles
  - **5 mai 2017** : Début de l'opération de communication et dispositif de réception des dossiers
  - **5-7 mai 2017** : Communication par courriel à l'ensemble de l'établissement
  - **15 mai 2017** : Présentation en Intercadres
  - **1<sup>er</sup> juin 2017** : Fin de l'opération de récolte des dossiers de candidature
  - **10 juin 2017** : Réunion du COPIL et restitution des dossiers
  - **20 septembre 2017** : Organisation d'une journée de vote à l'occasion de la journée du personnel
  - **octobre 2017** : Proclamation des résultats

## Méthode adoptée : association des différents acteurs, instances...

- La conformité des projets aux attendus de la démarche sera validée par un groupe projet composé de :
  - Président : le Directeur général (suppléant : le DRH)
  - Vice-présidents : le PCME et la coordinatrice générale des soins
  - 1 représentant de la CME et 1 représentant de la CSIRMT
  - Le Directeur des Affaires financières et le Directeur des Ressources humaines
  - Trois représentants des personnels (1 par OS)
- Communication ciblée en CTE, en CHSCT, en Bureau de pôle, en Réunion Intercadres, via des réunions de présentation dédiées aux composantes du COPIL.



## Résultats obtenus et modalités d'évaluation : organisationnel, financier, impact pour les agents et les patients

- L'appel à projets intervient dans un nombre de catégories défini : cadre de vie (environnement de travail, matériels, etc.), santé (achat de matériels ou prestation de formation/sensibilisation dans le domaine de la santé des agents), sport (matériels sportifs), mobilité (moyens de déplacement internes et externes), digital (nouveaux outils de travail digitaux expérimentaux).
- Les projets autorisés à participer devront être déposés collectivement par une unité. Les votants, au contraire, sont individuels. Permet de renforcer l'aspect participatif de la conception de projet (et diffuser la connaissance des méthodologies de conduite du changement).
- Nombre de dossiers reçus/soumis aux votes :
  - Sport : 3/3
  - Digital : 4/2
  - Cadre de vie : 8/5
  - Mobilité : 0/0
  - Santé : 12/8
- Dossiers choisis :
  - Sport : Le pilates au CHIC, La salle de sport (1), La salle de sport (2)
  - Digital : Une tablette pour les cadres, AppliChic
  - Cadre de vie : Repas, détente et relaxation, Détente-anti-stress et pauses au CHIC, un graf pour le CHIC, RestoCHIC
  - Santé : Dispositif PAXMAN, Armoires sécurisées en Réa, L'alimentation de l'enfant, projet Wii, Simulation en santé, les fils d'or, Carnet de vie et PremlInfo.
- Restitution des choix possible lors de la remise du prix Innovation RH.

Date et signature du Chef d'établissement



**FICHE SYNTHETIQUE**

*(publiée sur internet)*

**Etablissement :**

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_  
Service : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_

**Domaine(s)**

**Titre**

**Résumé (maximum 10 lignes) :**

J'autorise la publication de cette fiche sur le site internet de la FHF et dans d'autres supports de communication.

